

Le 25 avril 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Restriction de l'usage de l'eau potable dans l'agglomération de Saint-Louis pour les personnes sensibles.

En raison d'un dépassement régulier des normes de qualité concernant les PFAS dans l'eau potable, le préfet du Haut-Rhin, en lien étroit avec l'ARS Grand Est, Saint-Louis Agglomération et son délégataire Veolia, a pris, par arrêté du 25 avril 2025, une mesure de précaution sanitaire : la consommation de l'eau du robinet à des fins de boisson et de préparation des biberons est désormais interdite pour les personnes sensibles habitant dans 11 communes de Saint-Louis Agglomération. L'arrêté entrera en vigueur le 5 mai 2025.

Les communes concernées sont Bartenheim, Blotzheim, Buschwiller, Hégenheim, Hésingue, Huningue, Kembs, Neuwiller, Rosenau, Saint-Louis, Village-Neuf où la concentration totale des 20 principaux PFAS dépasse, de façon persistante, la limite règlementaire de 0,1 microgramme par litre ($\mu\text{g/l}$) dans l'eau distribuée.

Cette décision fait suite aux avis sanitaires du Haut Conseil de la Santé publique (décembre 2024), à une instruction ministérielle (février 2025) et à un avis de l'ARS Grand Est sur la situation particulière des communes précitées qui précisent les nouvelles modalités de gestion des non-conformités liées aux PFAS. Il s'agit d'une mesure de précaution prise dans l'intérêt de la santé publique.

Le préfet du Haut-Rhin a demandé à Saint-Louis Agglomération de mettre en place, dans les meilleurs délais et en tout état de cause avant le 31 décembre 2025, un plan d'actions pour réduire de façon satisfaisante le taux de PFAS dans l'eau et rendre de nouveau l'eau conforme aux normes en vigueur.

Populations concernées par l'interdiction

L'usage de l'eau du robinet est désormais interdit pour la boisson et la préparation des biberons pour les populations les plus sensibles à savoir :

- Les nourrissons jusqu'à 2 ans,
- Les femmes enceintes,
- Les femmes allaitantes,
- Les personnes immunodéprimées :
 - ✓ Les patients greffés ou en attente de greffe ;
 - ✓ Les personnes sous traitement immunosuppresseur ou chimiothérapie ;
 - ✓ Les personnes atteintes de certaines maladies chroniques (cancer, VIH, aplasie) ;
 - ✓ Les personnes âgées très fragilisées.

Il leur est demandé d'utiliser de l'eau embouteillée pour ces usages.

Contacts presse :

Préfecture du Haut-Rhin : pref-communication@haut-rhin.gouv

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr

Saint-Louis Agglomération : Naïs MOUREN, Directrice de la communication, mouren.nais@agglo-saint-louis.fr – 07 64 78 49 70

Veolia : Coralie SIMONET, Directrice de la Communication Veolia Eau Région Est, coralie.simonet@veolia.com – 06 16 50 92 61

Pour le reste de la population, la consommation de l'eau du robinet reste autorisée du fait du plan d'actions mis en place par Saint-Louis Agglomération et qui permettra prochainement un rétablissement de la conformité de l'eau distribuée. Le plan d'actions, détaillé ci-après, comprend une phase à court terme (unités mobiles de traitement), une phase à moyen terme (construction d'usines de traitement) et une phase à long terme (études de sécurisation de la production d'eau potable).

Consignes à respecter :

- L'eau du robinet ne doit plus être utilisée pour la boisson ou la préparation des biberons pour les personnes sensibles ;
- Il n'est pas recommandé d'utiliser les dispositifs domestiques de filtration (carafes filtrantes, etc.) car leur efficacité contre les PFAS reste à démontrer ;
- L'eau de puits ou de pluie ne doit pas être consommée, car elle n'est pas contrôlée.

En l'état actuel des connaissances scientifiques, tous les autres usages (cuisson des aliments, nettoyage des fruits et légumes, hygiène corporelle, lavage de dents, sanitaires, arrosage, usage des piscines...) restent autorisés.

Il est à noter que les indicateurs de santé actuellement disponibles ne démontrent pas d'impacts sur la santé des habitants du territoire.

Contexte et origine de la pollution

Les PFAS (polluants éternels) sont des substances très persistantes utilisées dans de nombreux objets du quotidien (textiles, cosmétiques, ustensiles de cuisine...). L'eau du robinet ne représente qu'une part minoritaire de l'exposition totale (environ 10 à 20%), à l'exception des personnes sensibles telles que les nourrissons jusqu'à 2 ans, les femmes enceintes, les femmes allaitantes, les personnes immunodéprimées.

Dans le cas présent, la pollution est liée à l'usage passé sur la plateforme aéroportuaire, de mousses anti-incendie contenant des PFAS ; l'usage de ces mousses certifiées par l'OACI (Organisation Aviation Civile Internationale) était imposé par la réglementation. Depuis janvier 2017, dès que des émulseurs non fluorés (sans PFAS) ont été certifiés OACI pour une utilisation aéroportuaire et autorisés par la réglementation, l'Aéroport a cessé toute utilisation de mousses contenant des PFAS.

Des travaux d'investigation et de remédiation sont en cours comme l'identification des sources de pollution, des éventuelles zones contaminées et des moyens de résorption ou de confinement de la pollution.

Actions menées depuis la détection

La présence de PFAS dans l'eau potable a été détectée fin 2023, à l'occasion d'une campagne exploratoire menée par l'ARS Grand Est. En coordination avec l'ARS, Saint-Louis Agglomération et son délégataire Veolia, ont mis en œuvre plusieurs mesures : arrêt d'un captage, optimisation de la distribution d'eau en mobilisant les ressources les moins touchées et renforcement du suivi de la qualité de l'eau.

Un comité de pilotage, sous la coordination du sous-préfet de Mulhouse, a été mis en place pour suivre l'évolution de la situation. Malgré ces actions, les concentrations en PFAS sont restées supérieures aux seuils réglementaires.

Contacts presse :

Préfecture du Haut-Rhin : pref-communication@haut-rhin.gouv

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr

Saint-Louis Agglomération : Naïs MOUREN, Directrice de la communication, mouren.nais@agglo-saint-louis.fr – 07 64 78 49 70

Veolia : Coralie SIMONET, Directrice de la Communication Veolia Eau Région Est, coralie.simonet@veolia.com – 06 16 50 92 61

La population concernée a été informée, par courrier, dès janvier 2024 de la présence de PFAS, sans qu'aucune restriction ne soit décidée à ce stade, dans l'attente d'avis d'expertises scientifiques nationales.

La mesure de restriction actuelle s'appuie sur les avis du Haut Conseil de la Santé Publique (décembre 2024) et de la Direction générale de la santé (février 2025), qui ont entraîné une évolution des modalités de gestion des situations de non-conformité liées aux PFAS.

L'Etat a décidé d'agir sans attendre en interdisant la consommation d'eau pour les personnes sensibles et en accompagnant la mise en place de dispositifs de traitement.

Les solutions de mise en conformité envisagées

D'ici quelques mois et au plus tard le 31 décembre 2025, des unités mobiles de traitement de l'eau seront mises en place sur les différents sites impactés pour rétablir la conformité de l'eau distribuée.

Parallèlement, pour pérenniser la situation des travaux de grande ampleur seront menés avec la construction de stations de traitement dédiées à l'élimination des PFAS par charbon actif, sur les mêmes sites, à moyen terme, à échéance 2027.

Coûts estimés :

- unités mobiles de traitement : 6 500 000 € HT
- construction des stations de traitement : coût pouvant aller jusqu'à 13 500 000 € HT
- exploitation des stations de traitement : 600 000 € HT par an

En l'état actuel, et sans aucun financement extérieur, une augmentation du prix de l'eau est inéluctable pour les 11 communes impactées, et cela vraisemblablement dès 2026.

Ces chantiers, précédés d'études techniques et de la phase de financement, devraient permettre un retour à une eau conforme avant la fin de l'année 2025, avec la mise en place d'unités mobiles de traitement. La construction des stations de traitement permettra de rétablir la conformité de façon durable en 2027.

En complément et à plus long terme, Saint-Louis Agglomération, en lien avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, aura recours à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage afin de procéder à des études techniques détaillées sur les possibilités de dilution et d'interconnexion afin de sécuriser son approvisionnement en eau potable.

La Préfecture, l'ARS Grand Est et les services de l'État (DREAL...), aux côtés de Saint-Louis Agglomération, restent pleinement mobilisés et suivent de près la situation. La population sera informée de l'évolution de la situation. **À défaut d'une amélioration dans le délai prescrit, le préfet pourrait être amené à prendre d'autres mesures de restriction de la consommation d'eau.**

Saint-Louis Agglomération et Veolia informeront les abonnés, par mailing et courrier, de l'état de la situation.

Une ligne téléphonique est également disponible : numéro vert Veolia 09 69 393 276 (appel non surtaxé).

Pour en savoir plus sur les PFAS et les gestes à adopter : site internet ARS <https://www.grand-est.ars.sante.fr/les-pfas-ou-polluants-eternels> et FAQ

Contacts presse :

Préfecture du Haut-Rhin : pref-communication@haut-rhin.gouv

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr

Saint-Louis Agglomération : Naïs MOUREN, Directrice de la communication, mouren.nais@agglo-saint-louis.fr – 07 64 78 49 70

Veolia : Coralie SIMONET, Directrice de la Communication Veolia Eau Région Est, coralie.simonet@veolia.com – 06 16 50 92 61